

Forme et signature du testament

Par Tom07
Bonjour à tous,
J'interviens dans la succession de ma grand mère en représentation de mon père, décédé depuis plusieurs années.
La succession de ma grand mère vient d'être ouverte et nous sommes deux héritiers, mon oncle et moi même.
Celui ci vient de fournir un testament olographe dans lequel ma grand mère lui donne sa maison principale et sa maison de campagne (ce qui doit représenter la quasi totalité de la succession).
Dans un premier temps, je me suis étonné de la grande qualité d'écriture de ce document dans la mesure où ma grand mère avait 90 ans passés, qu'elle n'avait plus toute sa tête depuis plusieurs années et que le testament n'est même pas signé (il comporte juste son initiale + nom en bas).
Mais je m'interroge surtout sur un point : Ces dispositions sont elles recevables étant donné qu'elles contreviennent largement au principe de la réserve héréditaire ?
Je remercie grandement les participants du forum pour leur éclairage.
Tom
Bonjour
Que dit le notaire au sujet de ce testament ? Vous pouvez contester ce testament . Ou l'accepter et faire une action en réduction de part pour avoir votre réserve héréditaire . Dans tous les cas, il vous faut le conseil d'un avocat pour qu'il étudie ce qu'il y a de mieux pour vous car, il faut auss savoir si les biens n'étaient qu'à elle ou à votre grand père et à elle (il est possible que votre père ou vous même soyez déjà nu propriétaire de ces biens par rapport à la propriété du bien et à votre grand père)
Par janus2
Bonjour, Un testament olographe non signé n'a aucune valeur !
Faire seul son testament
Vous pouvez rédiger votre testament seul sans faire appel à un notaire. Ce testament est dit olographe.
Pour qu'il soit valable, les 3 conditions suivantes doivent être remplies :
Être écrit en entier à la main (il ne doit jamais être tapé à l'ordinateur, même en partie) Être daté précisément (indication du jour, du mois, et de l'année) Être signé.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F770]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F770[/url]

Bonjour Kang74 et merci pour votre réponse.

Le notaire m'a simplement informé que le testament avait été versé au fichier des dernières volontés il y a 3 ans, sans se prononcer sur le fond ou la forme.

Ces biens étaient exclusivement à ma grand mère. Deux appartements nous avaient été légués en nue propriété lors du décès de mon grand père il y a 20 ans.

Par Tom07

Bonjour Janus2 et merci pour votre réponse.

J'avais effectivement trouvé les mêmes éléments que vous pour la validité du testament. Il est bien rédigé à la main (bien que je doute fortement que ça ait été fait par une personne de 90 ans vu la qualité) et daté.

Pour la signature, il est simplement écrit de façon manuscrite en bas "A. DURAND" (au lieu du "gribouillis" que nous faisons tous).

Peut on appeler ça une signature dans le sens juridique du terme ?